

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LES BRESEUX

Séance ordinaire du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alexandre MONNET, Maire.

Étaient Présents : BERTIN Corinne, BULLIARD Samuel, CAIRE-REMONNAY Magali, GRUT Eliane, MESSINGER Elise, MOREL Thierry, PARATTE Julien et

Personnes excusées : SANDOZ Jean-Pierre

Procuration : SANDOZ Jean-Pierre donnée à BULLIARD Samuel

Secrétaire de la séance : CAIRE-REMONNAY Magali

Date de convocation : 28 mars 2023

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du conseil municipal du 7 mars 2023
3. Compte de gestion 2022 – Commune et Lotissement
4. Compte administratif 2022 – Commune et Lotissement
5. Attribution des subventions
6. Vote des taux 2023
7. Affectation de résultat Commune
8. Affectation de résultat Lotissement
9. Vote du budget 2023 - Commune
10. Vote du budget 2023 - Lotissement
11. Mon territoire en transition
12. Règlement périscolaire

DÉLIBÉRATIONS

- | | |
|---------|---|
| 11-2023 | Délibération compte de gestion 2022 – Commune et Lotissement |
| 12-2023 | Délibération compte administratif 2022 – Commune et Lotissement |
| 13-2023 | Délibération attribution des subventions |
| 14-2023 | Vote des taux 2023 |
| 15-2023 | Affectation de résultat Commune |
| 16-2023 | Affectation de résultat Lotissement |
| 17-2023 | Vote du budget 2023 – Commune |
| 18-2023 | Vote du budget 2023 - Lotissement |

OUVERTURE DE SÉANCE

La séance est ouverte sous la Présidence de M. Alexandre MONNET, Maire.

- 1 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Est élu secrétaire de séance à l'unanimité : CAIRE-REMONNAY Magali

- 2 APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2023

Rapporteur : Monsieur Alexandre MONNET, Maire.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 mars.

Le procès-verbal est adopté par **9 voix pour 0 voix contre et 0 abstention**

-3 11-2023 COMPTE DE GESTION 2022 – COMMUNE ET LOTISSEMENT

Conformément à l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente les comptes de gestion 2022 budget principal et budget lotissement et propose l'adoption de ces comptes de gestion.

Les résultats sont présentés en conformité avec les comptes administratifs du Maire.

Le Conseil Municipal l'exposé entendu, et après en avoir délibéré :

- approuve les comptes de gestion 2022 du budget principal et du budget lotissement,
- prend acte du dépôt des comptes de gestion du comptable du trésor sur les opérations 2022 du budget principal et du budget lotissement.

Vote : **9 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : 11/04/2023

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-4 12-2023 COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – COMMUNE ET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

Madame la première adjointe, Élise MESSINGER, expose au Conseil municipal les Comptes administratifs des Budget Communal et lotissement de l'année 2022.

Les résultats sont présentés en conformité avec le compte de gestion du trésorier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le compte administratif de la Commune 2022 pour une exécution budgétaire de
 - o Fonctionnement : **67 709.51 €**
 - o Investissement : **-43 040.85 €**
- Accepte le compte administratif du lotissement 2022 pour une exécution budgétaire de
 - o Fonctionnement : **0.00 €**
 - o Investissement : **-128 101.26 €**

Vote : **8 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : 11/04/2023

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-5 13-2023 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2023, présentés par les associations.

Madame Élise MESINGER a quitté la pièce car elle est membre du bureau de l'APE.

Le Conseil Municipal l'exposé entendu et après avoir délibéré :

- Décide d'attribuer les subventions suivantes :
 - o Association des Parents d'élèves 400 €
 - o Coopérative Scolaire 1000 €
 - **TOTAL 1 400 €**
- Demande à Monsieur le Maire de budgétiser les crédits nécessaires
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce projet.

Vote : **8 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : 11/04/2023

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-6 14-2023 VOTE DES TAUX 2023

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

(Exposé des motifs conduisant à la proposition)

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 14,34 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,38 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 13,35 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Vote : **9 voix pour** **0 voix contre** **0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : 11/04/2023

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-7 15-2023 AFFECTATION DE RÉSULTAT COMMUNE

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	67 709.51 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	28 701.33 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	96 410.84 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-11 799.75 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E -11 799.75 €
AFFECTATION = C	=G+H 96 410.84 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	11 799.75 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	84 611.09 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Vote : **9 voix pour** **0 voix contre** **0 abstention**

Visa du contrôle de légalité :

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-8 16-2023 AFFECTATION DE RÉSULTAT LOTISSEMENT

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-5 648.30 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	-5 648.30 €
D Solde d'exécution d'investissement	-12 745.30 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E -12 745.30 €
AFFECTATION = C	=G+H 0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	5 648.30 €

Vote : **9 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-9 17-2023 VOTE DU BUDGET 2023 COMMUNE

Le Maire expose au Conseil Municipal les budgets primitifs 2023 Principal

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, et après en avoir délibéré :

- adopte le budget proposé

Fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES
Prévu en 2023	333 092,42	271 328,00
Report 2022		84 611,09
TOTAL	333 092,42	355 939,09

Investissement

	DEPENSES	RECETTES
Prévu en 2023	101 998,50	113 798,25
Report 2022	11 799,75	
TOTAL	113 798,25	113 798,25

Vote : **9 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : 11/04/2023 Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-10 18-2023 VOTE DU BUDGET 2023 LOTISSEMENT

Le Maire expose au Conseil Municipal les budgets primitifs 2023 lotissement

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, et après en avoir délibéré :

- adopte le budget proposé

Fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES
Prévu en 2023	206 345,30	212 745,30
Report 2022	5 648,30	
TOTAL	211 993,60	212 745,30

Investissement

	DEPENSES	RECETTES
Prévu en 2023	12 745,30	162 745,30
Report 2022	12 745,30	
TOTAL	25 490,60	162 745,30

Vote : **9 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : 11/04/2023 Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-11 MON TERRITOIRE EN TRANSITION

Toujours en attente d'une réponse du Parc Naturel Régional quant à noter dossier de candidature déposé par Thierry Morel.

-12 RÈGLEMENT PÉRISCOLAIRE

Le Conseil municipal valide la modification du règlement intérieur. A savoir pour la rentrée 2023-2024, les enfants âgés de plus de 6 ans pourront quitter le périscolaire seul en précisant les jours et heures de sorties sur les fiches d'inscription hebdomadaires ou mensuelles.

QUESTIONS DIVERSES

Festival musiq' à st Hipp : Celui-ci se déroulera du 11 au 22 juillet 2023.

Un concert sera donné à l'église le vendredi 14 juillet à 17h. Il s'agirait d'un duo guitare-violon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 09.

Le Maire,
Alexandre MONNET

Le secrétaire de séance
Magali CAIRE-REMONAY